

## CAPD du 4 juillet 2019 – Compte rendu

### Mouvement : phase d'ajustement

Quelques modifications ont été faites, suite à des erreurs de postes. Cela concerne une dizaine de collègues. Nous avons prévenu les collègues concerné·es dont nous suivions les dossiers.

Nous avons travaillé en respectant une date d'observation au jeudi 27 juin. Toutes les situations qui sont remontées entre temps seront traitées fin août.

Les titulaires de secteurs réunis par les IEN de circonscription ont été affectés avant les collègues affectés manuellement au groupe de travail du mardi 2 juillet.

Il y avait 140 personnes de plus que de poste lors de la CAPD. Certaines situations devraient évoluer pendant l'été et libérer des postes : nomination sur des postes à profil, demandes de disponibilités, réponses du comité médical concernant des congés.

Le GT du 27 août permettra d'affecter les collègues restés sans postes. Il y aura, comme l'an dernier, environ une quarantaine de personnes en surnombre.

### Permutations manuelles

Il y a peu de marge pour intégrer des collègues dans notre département qui reste excédentaire. Quelques échanges ont pu être faits, à condition que les opérations soient blanches. Pendant l'été, quelques échanges pourront encore être acceptés, mais uniquement sur les rapprochement des conjoints sur postes fonctionnels...

### Tableau d'avancement à la Hors Classe

219 collègues ont été promus, mais le contingent n'était toujours pas connu. La direction académique a décidé de partir sur un contingent identique à celui de l'année dernière.

En cas d'égalité d'AGS et de barème c'est l'âge qui permet de départager les collègues.

## Tableau d'avancement à la Classe Exceptionnelle

106 collègues ont été promus au titre du vivier 1. Le dernier promu avait un barème de 70, une appréciation Satisfaisant et était au 5ème échelon de la Hors Classe.

22 collègues ont été promus au titre du vivier 2. Le dernier promu avait un barème de 79, une appréciation Satisfaisant et était au 6ème échelon de la Hors Classe.

## Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la Classe Exceptionnelle

Il y a 19 collègues promus à cet échelon. Il y avait un contingent de 48 pour l'académie :

- 10 collègues étaient éligibles dans le Haut Rhin
- 21 l'étaient dans le Bas-Rhin mais 2 collègues sont partis à la retraite.

## Postes à profil

- Enseignant coordonnateur classe relais, Collège Jean Mentel de Sélestat : **Erick CAKPO**
- Enseignant coordonnateur ULIS collège, collège du Bastberg de Bouxwiller : **Marie SZAFRANSKI**
- Référent de scolarisation à la Maison Départementale de l'Autonomie, MDPH de Strasbourg : **Céline LUCAND**
- Enseignant coordonnateur ULIS Ecole Autisme, Ecole Élémentaire de Huttenheim : **Sophie ROSFELDER**

D'autres postes à profil sont en suspens, par exemple des CPC. Les affectations seront faites au fur et à mesure, sans attendre qu'une CAPD puisse les valider.

## Points divers

**Rendez-vous de carrière :** La période des rendez-vous de carrière va jusqu'au 30 septembre. Chaque IEN a un quota d'appréciation « Excellent » de 30 % pour les échelons 6 et 8.

**Formation aux premiers secours :** Beaucoup de personnes ont été formées. Elles pourront former à leur tour jusqu'à 1.000 collègues par an. Le temps dédié à cette formation est pris sur celui des animations pédagogiques, sur le compte personnel de formation.

Le SNUipp-FSU 67 a rappelé sa volonté de voir cette formation rendue obligatoire. La direction académique nous a répondu qu'elle aurait les moyens de suivre, mais que cela poserait problème si la formation avait lieu sur du temps de travail remplacé.

**Dédoublage des classes hors Education Prioritaire :** Cette annonce doit être mise en œuvre sur toute la durée du quinquennat. Il s'agit de baisser les effectifs à 24 dans les grandes sections dans les écoles hors EP. Dans le Bas-Rhin, sur 740 écoles hors EP 409 répondent aux critères.

Le SNUipp-FSU 67 a dénoncé une annonce qui ne sera pas suivie d'effets, en termes de moyens ! Dédoubler à moyens constants devient doucement une habitude...

**Scolarisation obligatoire et assiduité des enfants de 3 ans :** Le courrier de la DASEN arrivé dans les écoles est une demande qui émane du ministère. Les directeurs d'écoles auront ce formulaire à leur disposition à donner aux parents et le feront remonter à leur IEN, qui donnera son accord.

Le SNUipp-FSU 67 dénonce ce fonctionnement et s'interroge : qui ouvrira la porte à tous les parents arrivant en cours d'après-midi ? Quel enseignant pourra quitter son groupe d'élèves en décroisement pour accueillir ces nouveaux enfants ? La mairie mettra-t-elle des ATSEM responsables des portes des écoles à disposition des équipes ? L'école deviendrait-elle une garderie ?

La Direction académique nous a répondu qu'un assouplissement du texte ministériel (qui préconisait une équipe éducative pour chaque situation) avait déjà été proposé dans le Bas-Rhin.

Face à cela, le SNUipp-FSU lance sa consigne syndicale : « L'accueil différé l'après-midi, seulement si c'est possible ! »... A découvrir sur notre site : <http://67.snuipp.fr/spip.php?article4306>

**Carte scolaire :** Le 26 août, le conseil d'IEN de rentrée aura comme point principal l'étude des situations des écoles dont les effectifs étaient tendus au mois de juin. Il y aura 3 possibilités :

- l'école est en-dessous du seuil et il n'y a plus lieu de revenir sur la situation.
- l'école est au-dessus du seuil, des locaux sont disponibles : il y aura affectation d'un·e collègue en plus sur une classe supplémentaire, à titre provisoire pour 1 an.
- l'école est au-dessus du seuil, des locaux ne sont pas disponibles : il y aura affectation d'un·e collègue en plus à disposition de l'école

**Contrats de travail des AESH :** Les AESH pourront être en contrat CDD sur 3 ans, avec 3 mois d'essais, sur 41 semaines annuelles, dont 36 semaines devant élèves et 5 semaines de reconnaissance de temps de concertation et de réunions avec les parents. Ils bénéficieront d'une formation massive en début d'année, les mercredis essentiellement, qui s'achèvera au mois d'octobre.